

## AVIS PUBLIC

Une demande d'autorisation pour le compte de l'Administration communale de Clervaux concernant la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable à Reuler a été introduite auprès de l'Administration de la Gestion de l'Eau. (Référence EAU-AUT-24-0860)  
Publication faite en exécution de l'art. 24, paragraphe 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. (15 jours)

Clervaux, le 30 septembre 2024  
Le bourgmestre  
(s) Georges KEIPES

